LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

Vu le code général des impôts et le livre des procédures fiscales,

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, notamment l'article 34,

Décide :

Article 1^{er}: M. Patrick MINNE, vice-président du tribunal administratif, est délégué pour présider la séance de la commission départementale des impôts directs locaux prévue le 7 juillet 2015 à Evreux, pour le département de l'Eure.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à M. MINNE.

Mireille HEERS